

Seance du Conseil Municipal du
vingt-neuf decembre mil neuf cent soixante

Le vingt-neuf decembre mil neuf cent soixante à
dix huit heures, le Conseil Municipal regulierement
convoque s'est reuni à la mairie en seance extraor-
dinaire, sous la Presidence de son Maire
Etaients presents : M.M. Judith Maire, Demure adjoint, Gjiost, Logrand,
Robert, Charrias, Faraut, Violette, Rabier, Truffaut.
Absents : M.M. Paulien, Gilles, Lument, Bourcier, Loizillon et Nive
Secrétaire de seance M. Violette

Le President ouvre la seance et informe qu'il a provoqué
cette reunion pour decider, avant le 31 Decembre, dernier delai, du main-
tien ou de la suppression de la taxe de voirie.

La taxe de voirie telle qu'elle est congue alourdit la charge
du contribuable d'un pourcentage de % au profit de l'état, elle
a aussi l'inconvénient de faire apparaitre son imposition, à part,
sur les avertissements, ce qui peut provoquer de la part des assu-
jettes des commentaires imprecis.

Le Conseil Municipal apres avoir entendu ces explications
decide de la supprimer, les dépenses de voirie etant desormais
equilibrees par le régime des centimes additionnels.

Madame Flaquel institutrice à l'école des Filles ayant de-
mandé à garer sa voiture dans le sous sol de l'école des Garçons -
le Conseil Municipal lui accorde cette faveur.

Pour la journée de vote pour le referendum le 1^{er} Janvier,
les bureaux sont fournis.

Enfin il est suggéré que deux feux rouges soient placés
au passage à niveau (1 de chaque côté) ils s'allumeraient
au moment de la fermeture des barrières. Monsieur Dulac
chef du service de l'exploitation de la S.N.C.F. à Paris pourrait
être utilement contacté à cet effet.

Il est aussi signalé que les barrières de bois bordant le passage
inferieur tombent en vetusté. Il faudrait les remplacer par une cloture
en ciment.

La seance est ensuite levée à 19^h 45

(Signatures)

Par: Carbit-Lotommes

le 30.12.1960

Le S.P. signé: illisible